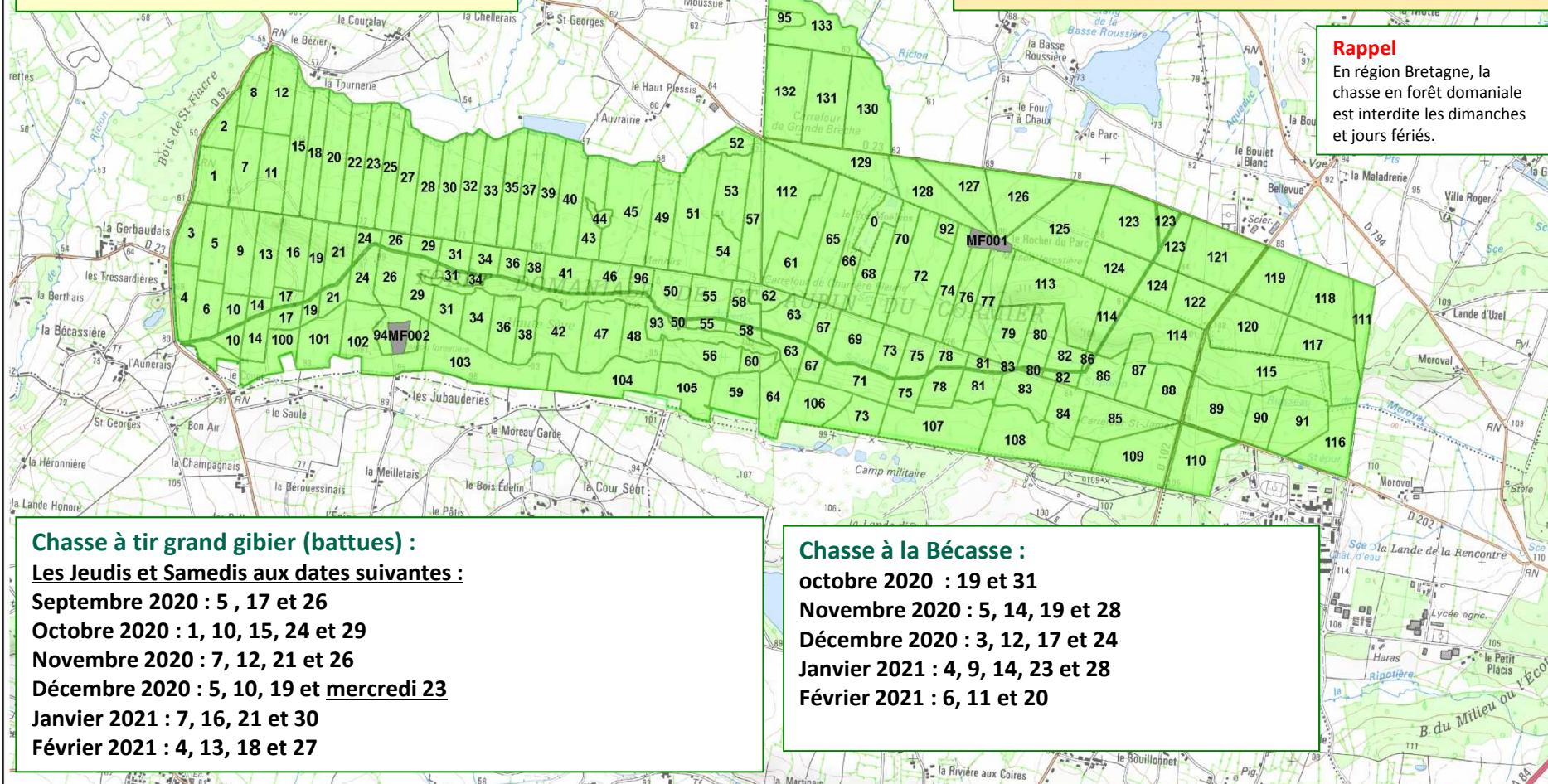


Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis.

Merci d'adapter votre visite à ces contraintes.

Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).



Ramassage des champignons :

La cueillette des champignons dans les forêts domaniales d'Ille et Vilaine est réglementée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017

- autorisée tous les jours sauf les mardis et jeudis
- autorisée de 8h du matin jusqu'au coucher du soleil
- limitée à 5 litres par jour et par personne
- commercialisation interdite

Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

Calendrier de chasse – saison 2020-2021

FORÊT DOMANIALE DE ST AUBIN DU CORMIER

calendrier établi sous réserve de modifications

1:20 000

0 200 400 600 800 m



BD ONF
Carte réalisée en septembre 2020
Scan 25®, IGN®, 2015

■ Parcellaire forestier ■ Zone de non tir
■ Zone de non chasse